

# Syndicat international des marins canadiens Mise à jour du groupe de travail COVID-19 Le 4 décembre 2020

Groupe de travail COVID-19 du SIMC

Président : Josh Sanders, vice-président, Grands Lacs et côte Ouest Membres : Charles Aubry, vice-président, Saint-Laurent et côte Est

Chris Given, directeur des relations gouvernementales

Paul Macdonald, représentant du QG (Thorold)
Philippe Marchand, représentant du QG (Québec)

Voici la mise à jour du groupe de travail COVID-19 du SIMC pour cette semaine. Le groupe de travail du SIMC s'est réuni régulièrement depuis le début de la pandémie en mars 2020. Pour mieux naviguer la « deuxième vague » de la pandémie et faire face à certains cas de désinformation partagés par les compagnies, le groupe de travail a décidé de communiquer avec les membres du SIMC lorsque nécessaire pour les tenir au courant des toutes dernières informations et établir une ligne de communication directe avec eux afin que le Syndicat puisse leur présenter notre avis et nos opinions sur des sujets préoccupants tels que les congés à terre, les protocoles à bord des navires et ainsi de suite.

### I. Présentation

En date du 1<sup>er</sup> décembre 2020, la situation au Canada était la suivante :

- 383 468 cas au total (41 024 de plus qu'en date de la dernière mise à jour)
- 58 524 cas actifs (8 934 de plus qu'en date de la dernière mise à jour)
- 11 710 décès (593 de plus qu'en date de la dernière mise à jour)

Dans son dernier rapport hebdomadaire épidémiologique sur la COVID-19, l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) a noté que la majorité des cas (68,3 %) et des décès (88,0 %) ont été signalés en Ontario et au Québec. Dans les sept jours précédant le 1er décembre 2020, l'Ontario a signalé 11 689 cas, tandis que le Québec en a signalé 9 218. L'Alberta et la Colombie-Britannique ont toutes deux connu une augmentation spectaculaire des infections au cours de cette même période et la tendance des cas est mauvaise.



# Le rapport a souligné que :

- Sur les 359 222 cas totaux qui ont été signalés au Canada depuis le début de la pandémie, le groupe d'âge qui compte le plus grand nombre de cas signalés est celui des 20 à 29 ans (66 9116), soit 18,6 % de tous les cas.
- Le nombre de personnes âgées de 0 à 59 ans qui ont contracté le COVID-19 représente 77,2 % de tous les cas, les personnes âgées de 60 ans et plus représentent le reste, soit 22,8 %.
- Inversement, les personnes de plus de 60 ans représentent 71,1 % de toutes les hospitalisations et 96,6 % des décès attribuables à COVID-19.
- Ces faits illustrent bien l'importance de reprendre le contrôle du virus afin de prévenir le risque disproportionné pour les plus de 60 ans.
- Cependant, il faut souligner que des infections, des hospitilisations et des décès ont été signalés dans chaque groupe d'âge, y compris chez les enfants.

Le 1er décembre 2020, le Royaume-Uni a annoncé son approbation du vaccin COVID-19 de Pfizer pour une utilisation d'urgence et commencera une campagne de vaccination dans la semaine qui suit. Bien que le vaccin est encore considéré comme « expérimental », les essais finaux sont terminés et les examinateurs ont confiance en la sécurité du vaccin. Le vaccin COVID-19 de Pfizer nécessite deux doses par personne et doit être stocké à -70°C, ce qui en complique l'achat et la distribution. Cette annonce intervient alors que Pfizer, Moderna et l'Université d'Oxford/AstraZeneca ont tous annoncé avoir mis au point un vaccin viable avec des résultats d'efficacité variables au cours des dernières semaines.

Le Canada dispose actuellement de trois vaccins candidats pour la COVID-19 qui sont en cours de procédure d'approbation par Santé Canada. Des rapports encourageants ont souligné que le Canada pourrait être en mesure de commencer à vacciner ses citoyens les plus vulnérables dès le mois de janvier, bien qu'on demande aux gens de tempérer leur enthousiasme car le déploiement complet dans la population générale prendra encore du temps.

### Liens:

https://sante-infobase.canada.ca/covid-19/resume-epidemiologique-cas-covid-19.html

https://www.bbc.com/news/health-51665497

https://www.macleans.ca/society/health/covid-vaccines-when-will-canada-approve-one-when-will-you-get-it/



# II. Le rôle du SIMC dans d'autres groupes qui se penchent sur la question de la COVID-19

Votre syndicat participe à toutes les discussions de haut niveau concernant le secteur maritime et Transports Canada, et communique régulièrement avec toutes les compagnies et les délégués syndicaux pour s'assurer que les meilleures pratiques et les informations sont partagées en ces temps difficiles.

Le SIMC continue de participer à toutes les réunions de haut niveau qui ont lieu avec le gouvernement fédéral en lien avec la COVID-19 et l'industrie maritime. Le SIMC doit participer à un appel visant l'industrie organisé par Transports Canada le 3 décembre. L'ordre du jour comprend des mises à jour sur la situation actuelle de la COVID-19 en ce qui concerne certains processus d'exemption, les dispositions relatives aux congés à terre, les examens médicaux en mer et un compte rendu sur le « Tiger Team » COVID-19, dont le SIMC était membre.

Liens sur les bulletins de la sécurité des navires mis à jour par Transports Canada concernant la COVID-19 :

« Mesures temporaires révisées à l'égard des certificats du personnel maritime, des livrets de service, des certificats médicaux maritimes et des services au comptoir (les examens oraux peuvent désormais être administrés virtuellement) - BSN No. : 21/2020 » : <a href="https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/bulletins-securite-navires/mesures-temporaires-revisees-egard-certificats-personnel-maritime-livrets-service-certificats-medicaux-maritimes-services-comptoir-examens-oraux-peuvent-desormais-administres-virtuellement</a>

« Mobilité des travailleurs asymptomatiques du secteur maritime durant la pandémie de COVID-19 - BSN No. : 18/2020 » :

https://tc.canada.ca/fr/transport-maritime/securite-maritime/bulletins-securite-navires/mobilite-travailleurs-asymptomatiques-secteur-maritime-durant-pandemie-covid-19-bsn-no-18-2020



# III. Cas COVID-19 sur les navires du SIMC

En date du 2 décembre 2020, la situation à bord était la suivante :

- 0 navires faisaient face à des cas actifs
- 4 navires ayant eu des cas membres rétablis et de retour au travail
- 11 cas confirmés depuis le depuis de la pandémie
  - 0 cas actif\*
  - o 10 cas rétablis
  - o 1 décès

<u>Si vous ne vous sentez pas bien, veuillez alerter immédiatement votre supérieur direct et le capitaine du navire</u> afin que les précautions nécessaires soient prises. Il ne s'agit peut-être pas d'une exposition à la COVID-19, mais tous les risques doivent être atténués pour assurer votre santé et votre sécurité et celles du reste de l'équipage. Lorsqu'un cas se produit, le SIMC s'est efforcé de veiller à ce que les membres soient isolés, reçoivent des soins médicaux et bénéficient d'un soutien pour que le processus soit le moins stressant possible.

Si une situation qui survient à bord de votre navire vous semble compromettre votre santé ou votre sécurité (violation des protocoles COVID-19 de la compagnie, manque d'EPI, visiteurs dangereux à bord, etc.), veuillez communiquer ces incidents au délégué syndical de votre navire qui pourra prendre contact avec un responsable local du SIMC. Si la situation exige une attention immédiate, n'hésitez pas à communiquer avec le Syndicat dès que possible.

Puisque le SIMC a maintenant fait face à des cas de COVID-19 à bord de quelques navires, nous recueillons des données et des protocoles sur la base de diverses réponses à des cas positifs afin de partager les meilleures pratiques avec les compagnies et de s'assurer que les protocoles de traitement de la COVID-19 à bord des navires sont à jour et adéquats pour garantir la santé et la sécurité de nos membres, ce qui demeure notre priorité.

### IV. Position du SIMC sur les congés à terre

Comme la situation de la COVID-19 évolue rapidement, les informations disponibles sont prises en compte et évaluées chaque jour. Il est évident que l'endroit le plus sûr pour travailler est à bord de votre navire. Nous encourageons vivement les membres à limiter autant que possible les congés à terre et à profiter des systèmes de commande en ligne de la compagnie lorsque cela est possible.



Toutefois, le SIMC reconnaît l'importance des congés à terre, en particulier pour la santé et le bien-être mental des marins. Dans les ports où le risque d'exposition reste relativement faible, le SIMC demeure favorable à l'autorisation d'un congé à terre lorsqu'un membre en fait la demande.

Si vous choisissez de débarquer du navire pour prendre un congé à terre, assurez-vous :

- de suivre les protocoles de votre compagnie pour les demandes de congé à terre et réduire le risque d'exposition.
- de porter de l'EPI approprié (masque, gants, etc., selon les besoins)
- de maintenir une bonne hygiène des mains et des voies respiratoires (se laver les mains fréquemment, utiliser un désinfectant pour les mains approuvé par Santé Canada, tousser ou éternuer dans un mouchoir en papier ou à l'intérieur de votre coude. Évitez de vous toucher les yeux, le nez ou la bouche)
- de pratiquer la distanciation physique (rester à au moins 2 m de toute autre personne)
- de limiter les contacts sociaux (éviter les espaces clos, les lieux bondés et les contacts étroits)
- <u>de suivre les directives locales et/ou provinciales en matière de santé publique pour la région que vous visitez.</u>

## V. Restrictions relatives aux congés à terre

Les congés à terre peuvent être un élément important pour assurer la santé et le bien-être des marins. Le SIMC n'est pas favorable à une interdiction totale des congés à terre. Le SIMC a accepté de soutenir les restrictions relatives aux congés à terre dans les ports suivants uniquement\* (à compter du 2 décembre 2020) :

- Tous les ports américains
- Tous les ports au Québec, sauf Sept-Îles et Baie-Comeau
- Bowmanville
- Oakville
- Oshawa
- Clarkson (région de Peel)
- Port of Toronto
- Port of Hamilton
- Windsor



\*Gardez en tête que certains ports ne pourraient pas disponibles pour un congé à terre en raison de restrictions locales ou provinciales échappant au contrôle immédiat de quiconque (Atlantic Bubble, zones à accès restreint pour les voyages interrégionaux, etc.)

Cette liste pourrait être modifiée à tout moment pour refléter les informations actualisées publiées par les agences locales de santé publique et à la discrétion du SIMC. Veuillez noter que la situation dans certaines régions est surveillée de près car les cas de COVID-19 sont à la hausse et il se peut que des changements doivent être apportés assez rapidement.

Si vous demandez un congé à terre et que celui-ci vous est refusé dans un port qui ne figure pas dans la liste ci-dessus, veuillez en informer immédiatement le délégué de votre navire et contacter le Syndicat afin qu'un grief soit déposé. Veuillez vous assurer de documenter l'instance (lieu, heure, motif du congé à terre, raison du refus, etc.) car le syndicat aura besoin de ces informations pour la procédure de grief.

# VI. Membres qui sont à la maison ou qui retournent au travail

Veuillez vous assurer de suivre les recommandations de la santé publique et que vous faites tout votre possible pour éviter de vous exposer ou d'exposer votre famille à la COVID-19 lorsque vous êtes à la maison et que vous ne travaillez pas. Si vous prévoyez un retour au travail, ou si vous êtes un marin de relève ou occupez tout autre poste où vous retournez régulièrement chez vous, prenez toutes les mesures qui doivent être prises pour ne pas ramener la COVID-19 sur votre navire et que vous soyez en bonne santé au moment de l'embarquement.

Le SIMC **recommande** que tous les membres qui reprennent le travail après un congé planifié ou qui rejoignent un navire en tant que relève portent un masque non chirurgical pendant les 14 premiers jours suivant leur retour au navire afin de mieux protéger leurs collègues de toute exposition potentielle à la COVID-19.

Pour plus d'informations sur les masques non chirurgicaux et leur utilisation correcte, consulter le lien suivant :

https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/covid-19-utilisation-sure-masque-medical-couvre-visage.html

La plupart des compagnies vous demanderont de remplir un questionnaire COVID-19 au sujet de votre état de santé actuel, de vos contacts et de vos antécédents de voyage avant que vous ne montiez à bord. Remplissez ce questionnaire en toute honnêteté, faute de quoi vous risquez de mettre en péril la santé de vos collègues. Si votre état de santé change après votre

Syndicat international des marins canadiens



embarquement sur le navire, veuillez prévenir immédiatement un superviseur afin que les précautions nécessaires soient prises pour assurer votre santé et protéger vos confrères et consœurs à bord.

## VII. Questions relatives au transport maritime international

Plus d'un million de marins dans le monde sont aujourd'hui touchés par la crise des changements d'équipage qui a frappé les marins du monde entier. Des centaines de milliers de marins sont restés pris à board bien au-delà de la durée maximale autorisée par la Convention du travail maritime établie à 11 mois. Parallèlement, des centaines de milliers d'autres marins sont restés pris sur la terre, incapables de rejoindre des navires ou de trouver un emploi, et subissent de ce fait des situations économiques terribles dans leurs pays respectifs. Certains marins vont passer leur deuxième Noël consécutif loin de chez eux, loin de leur famille et de leurs amis. Veuillez leur réserver une pensée pendant la période des fêtes.

Fin novembre, l'Autorité australienne de la sécurité maritime (AMSA) a annoncé qu'elle mettrait fin aux exemptions temporaires permettant aux navires d'accueillir des marins à bord pour une durée supérieure à 11 mois. À partir du 28 février 2021, l'AMSA, par le biais du contrôle de l'État du port, fera respecter la limite de 11 mois, quelle que soit l'état de la pandémie. Selon l'AMSA, « les exploitants de navires ont eu suffisamment de temps pour s'adapter à la COVID-19 et élaborer de nouveaux plans pour le rapatriement des marins et les changements d'équipage ». Cette initiative a été applaudie par l'ITF et le SIMC continue de demander au gouvernement du Canada d'adopter une approche similaire.

Le SIMC continue de jouer un rôle très actif au sein de l'ITF et travaille de pair avec l'OIT et l'OMI. Le Syndicat continue d'appeler les nations et les organisations à désigner les marins comme travailleurs essentiels, à faciliter les changements d'équipage et à ouvrir les frontières aux travailleurs du secteur maritime qui continuent à faire rouler les chaînes d'approvisionnement mondiales tout en endurant d'énormes souffrances personnelles. Assez, c'est assez.

Pour obtenir des mises à jour sur la situation, consulter le site web de l'ITF (en anglais seulement) :

https://itfseafarers.org/en https://www.itfglobal.org/en

Le SIMC rappelle à tous ses membres qu'ils doivent respecter la politique en matière de COVID-19 de la compagnie pour laquelle ils travaillent. Les recommandations et les opinions exprimées par le groupe de travail COVID-19 du SIMC peuvent différer de la politique des compagnies.